

chercher l'argent pour payer l'impôt sur son revenu, la banque lui refuse cet argent, bien qu'elle ait reçu le produit total de la récolte de ce cultivateur, qui se verra ensuite pressé par le département de l'impôt sur le revenu de payer son impôt. Je connais au moins un cas comme celui que je viens de citer au ministre, et je crois qu'il y en a eu plusieurs autres. Le ministre devrait insérer quelque disposition dans la loi par laquelle le cultivateur pourrait donner une hypothèque au département sur une partie de sa récolte, avant qu'il ait à la vendre pour en remettre le produit à la banque. La banque a souvent des réclamations contre les cultivateurs qui obligent ceux-ci à donner à la banque le produit de la vente de sa récolte. Le ministre y a-t-il réfléchi? Est-il disposé à modifier cette loi de manière à protéger le cultivateur?

L'hon. M. ROBB: Nous ne nous attendons à aucune autre modification de la loi que celles qui ont été proposées au Parlement. Mon honorable ami a déjà appelé mon attention sur cette question, et il est juste de dire qu'il y aurait lieu de considérer les points qu'il a mentionnés. Les cultivateurs n'ont pas plus à en souffrir que les autres commerçants du pays. Les chambres de commerce nous ont fait les mêmes plaintes, au nom d'intérêts commerciaux que celles que vient de faire mon honorable ami. C'est une question qu'il nous faudra étudier lorsque nous examinerons la question des impôts, au cours de l'année.

M. COOTE: Un homme m'a dit que ses chevaux avaient été saisis par le département pour l'impôt sur son revenu, et il s'était trouvé absolument dans les circonstances que j'ai décrites au ministre. Le ministre dit que les cultivateurs sont dans la même situation que les hommes d'affaires.

L'hon. M. ROBB: Ils ne sont pas en plus mauvaise situation que les hommes d'affaires.

M. COOTE: Si le ministre voulait réfléchir soigneusement à cette question, il verrait que le cultivateur est réellement en plus mauvaise situation, car il dépend de la nature pour la quantité de récolte qu'il aura. Il lui est souvent impossible d'obtenir autre chose qu'une récolte médiocre. Il compte sur la température, et tout bon cultivateur qu'il puisse être, il aura tantôt de bonnes et tantôt de pauvres récoltes. Le ministre devrait chercher quelque moyen de venir en

[M. Coote.]

aide au cultivateur. Il est certainement à regretter que l'on ait saisi les biens de quelques cultivateurs pour l'impôt sur leur revenu.

L'hon. M. ROBB: Je ne me souviens pas en ce moment que l'on ait saisi les chevaux d'aucun cultivateur pour son impôt, et je suis étonné d'apprendre un pareil fait. Si mon honorable ami veut me spécifier quelque cas je m'en informerai. Je puis dire au comité que la loi ne sera pas appliquée plus particulièrement à une classe qu'à une autre.

(L'article est adopté.)

Il est fait rapport du projet de loi, qui est lu une troisième fois et adopté.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je crois, monsieur l'Orateur, que le ministre devrait maintenant proposer l'ajournement de la Chambre. Nous avons fait considérablement d'ouvrage aujourd'hui, et de très bon gré. On nous a gardés ici jusqu'à une heure et demi ce matin, et il me semble que le ministre devrait maintenant proposer l'ajournement.

L'hon. M. ROBB: J'étais ici aussi tard,—ou aussi à bonne heure—que mon honorable ami. Nous avons eu hier une journée intéressante de discussion politique, et j'aimerais aujourd'hui que nous décidions les questions d'affaires pratiques. Autant que je me souvienne, il restait très peu à faire relativement au projet de loi concernant l'impôt sur les ventes, et si mon honorable ami veut bien nous laisser adopter cette mesure, j'en serai bien aise.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre a promis de me donner quelque renseignement au sujet de cette loi, et de fait, il y a au Feuilleton des questions auxquelles l'on n'a pas répondu.

L'hon. M. ROBB: Alors, s'opposerait-on à ce que nous examinions la loi relative aux compagnies d'administration générale?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je rappellerai au ministre que le Gouvernement n'a été en butte à aucune obstruction ce soir.

L'hon. M. ROBB: Je ne dis pas que nous en ayons eu.

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous avons adopté hier une mesure que toute opposition